



HAL
open science

La régulation du "nouveau capitalisme". Analyses positives et recommandations normatives comparées

Liem Hoang-Ngoc, Bruno Tinel

► **To cite this version:**

Liem Hoang-Ngoc, Bruno Tinel. La régulation du "nouveau capitalisme". Analyses positives et recommandations normatives comparées. *Économie appliquée*: archives de l'Institut de science économique appliquée, 2005, LVIII (1), pp.33-57. halshs-00266380

HAL Id: halshs-00266380

<https://shs.hal.science/halshs-00266380>

Submitted on 21 Mar 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Liêm Hoang-Ngoc et Bruno Tinel**

(JANVIER 2005)

LA REGULATION DU « NOUVEAU CAPITALISME »

ANALYSES POSITIVES ET RECOMMANDATIONS NORMATIVES

COMPAREES

Résumé : Les approches en termes de régulation ont analysé l'avènement du «nouveau capitalisme» à partir de trois types d'hypothèse : la crise du fordisme, le capitalisme cognitif et la violence de la monnaie. Cette dernière hypothèse est ici privilégiée. Les recommandations normatives par certains de ses partisans s'ordonnent parfois autour de l'allocation universelle, la réforme du droit du travail ou encore l'actionnariat salarié. En vertu du principe selon lequel «on ne saurait déduire ce qui doit être de ce qui est», ces recommandations ne découlent aucunement de l'analyse positive proposée.

Mots-clés : crise du fordisme, capitalisme actionnarial, régulation.

Abstract : The french theory of regulation has analysed the advent of «new capitalism» in three different ways: the crisis of fordism, the cognitive capitalism and the violence of financial capital. This last hypothesis must be privileged but the authors who refer to it propose some normative recommendations, such as universal allowance, reforming the Labour Law or still union shareholding, that are open to criticism. These propositions of endogenous regulation of shareholder capitalism ensue indeed not at all from the positive analysis which is made. From the same diagnosis, it's thus possible to propose other ways of exit privileging a structural change towards an economic democracy.

Keywords : crisis of fordism, shareholder capitalism, regulation.

Codes JEL : B51, E44, E60, G28, G38, J50, L23, L51, N20, P50.

* liem@univ-paris1.fr ; btinel@univ-paris1.fr. MATISSE, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Nous remercions deux rapporteurs anonymes pour leurs commentaires et suggestions mais nous demeurons seuls responsables des insuffisances de ce texte.

Dans l'analyse positive en termes de régulation des économies monétaires de production, deux types de changements institutionnels peuvent être distingués. Le premier type de changement peut être appelé *sélection endogène* s'il intervient au sein d'un mode de régulation donné. Le deuxième type peut être qualifié de *transformation structurelle* dès lors qu'il met en scène un changement de système.

Les approches en termes de Régulation semblent à première vue rendre compte de façon pertinente de « la crise du fordisme » et de la transition vers un capitalisme actionnarial, opérée à l'issue d'une transformation structurelle. Un examen attentif des différents travaux laisse cependant apparaître plus que des nuances, voire des oppositions, dans les hypothèses émises. Les uns se centrent sur l'inadaptation du rapport salarial aux mutations de l'environnement macroéconomique (Boyer, 1986). Pour les autres, la place croissante du travail immatériel remettrait en cause la division du travail au point de déboucher sur un capitalisme qualifié de « cognitif » (Vercellone *et al.*, 2003). Les troisièmes mettent l'accent sur un changement d'ordre social, dans le domaine financier, exerçant ses effets sur les rapports salarial et marchand (Aglietta, 1999 ; Boyer 2000).

Cet article propose en premier lieu de classer et de discuter les hypothèses émises par les approches en termes de régulation pour analyser la crise du fordisme et l'émergence du « nouveau capitalisme ». Il propose ensuite une interprétation postkeynésienne de la « crise du fordisme », contrastant avec les explications régulationnistes traditionnelles. Enfin, ces analyses positives sont distinguées des recommandations normatives formulées par les différents auteurs. Certains semblent ici converger vers la proposition d'une réforme du droit du travail (Beffa *et al.*, 1999,

Aglietta, 1999) parfois assortie de la création d'une allocation universelle (Aglietta, 1999 ; Vercellone, 2003). D'autres envisagent en complément la promotion de l'actionnariat salarié afin de contrebalancer le pouvoir des groupements d'actionnaires minoritaires exerçant leur droit de contrôle résiduel dans le cadre du capitalisme patrimonial selon un horizon de trop court terme (Aglietta, 1999).

Tout discours positif en sciences sociales contient un certain champ de normativité, ce qui ne saurait être négligé. Néanmoins, sans toutefois nous emparer de la « guillotine de Hume », définissant pour certains les lettres de noblesse de la démarche scientifique et selon laquelle « *on ne saurait déduire ce qui doit être de ce qui est* », nous soulignerons ici que nombre des analyses positives les plus pertinentes n'induisent en rien les réformes qu'elles déclarent nécessaires.

Ainsi, la piste des « fondements macroéconomiques des mutations du rapport salarial », que nous privilégions et dont nous situons l'origine, comme Aglietta (1999) et Boyer (2000) dans le rapport financier, n'induit en rien les pistes normatives privilégiées par ces auteurs. Leurs considérations normatives, comme celles de Beffa et al. (1999), s'inscrivent en effet dans la perspective d'une simple régulation endogène du capitalisme actionnarial, laquelle ne saurait constituer un horizon indépassable.

1. L'analyse positive du nouveau capitalisme : un classement des hypothèses régulationnistes

Parmi les approches récentes en termes de régulation, trois grilles d'analyses distinctes se dégagent nettement pour expliquer les mutations du capitalisme

contemporain¹. La première en date, particulièrement en vogue dans la littérature des années 1980, est celle d'une crise du régime d'accumulation fordiste, devant accoucher d'un régime post-fordiste engendré par les mutations du rapport salarial. La deuxième approche développe l'hypothèse de l'avènement d'un capitalisme cognitif, lié à la diffusion de technologies requérant l'exploitation de ressources cognitives marginalisant le travail comme source de la valeur. La troisième situe le changement-clé de ces vingt dernières années dans le rapport financier, ce changement induisant une resegmentation du rapport salarial.

1.1. La crise du fordisme

La thèse positive de référence des approches en termes de Régulation est la suivante : la crise structurelle des années 1970-80 serait une crise du rapport salarial, au sein duquel les normes héritées de la période fordiste seraient devenues inadaptées aux mutations du régime de demande. Selon Boyer (1986), la « crise du fordisme » serait due à l'inadaptation, au sein du régime d'offre, du taylorisme et des normes de redistribution des gains de productivité aux nouvelles normes de concurrence et à la différenciation de la demande.

En suivant cette piste, de nombreux travaux d'économistes du travail se sont, durant cette période, réorientés vers un programme de nature « TR2 » consistant à rechercher les fondements microéconomiques du rapport salarial. Ils ont tenté en cela de détecter les innovations locales par l'observation microéconomique de la « mise au pluriel » de la relation salariale (Gazier, 1992), s'adonnant à ce que nous appelons un

¹ Ces approches distinctes sont parfois utilisées successivement par un même auteur sans que ce dernier n'en démontre la cohérence ou, au contraire, n'en relève l'incompatibilité.

certain « culte de la complexité » (Hoang-Ngoc et Tinel, 2003). Ils ont noué un dialogue syncrétique avec l'économie des conventions ou encore d'autres courants, néo-institutionnalistes et évolutionnistes (Boyer et Saillart, 1995). Ils ont cru percevoir dans les innovations japonaises en matière de coordination horizontale les prémices d'une solution à l'inadaptation du rapport salarial fordiste aux mutations du régime de demande, ce dernier mettant en scène une demande de biens différenciés sur des marchés plus étroits. L'hypothèse de la crise du fordisme renvoie en effet essentiellement à un déterminisme technico-organisationnel fondamentalement peu différent de celui d'Aoki (1995). Chez Aoki, la coordination verticale propre à l'entreprise taylorienne serait appropriée à un environnement parfaitement prévisible ou complètement instable. La coordination horizontale, propre à la firme japonaise, s'imposerait au contraire lorsque l'environnement est légèrement instable. De nombreux auteurs régulationnistes se tournèrent ainsi vers le Japon pour sonder les voies d'une implantation du modèle japonais en Europe qui soit de nature à pallier l'inadaptation des méthodes tayloriennes d'organisation (Coriat, 1991). Figure de proue de la « flexibilité offensive », alors réputée supérieure à la « flexibilité défensive » anglo-saxonne, le thème de l'implication négociée des salariés se développa et l'on crut voir dans le modèle kalmarien suédois une variante originale de la coordination horizontale à la japonaise, qu'il serait encore possible de décliner selon les contraintes sociétales inhérentes à chaque pays (Boyer, 1986 ; Leborgne et Lipietz, 1991).

D'un point de vue normatif, les changements prescrits s'inscrivaient au fond davantage dans le cadre d'un aménagement endogène du fordisme que dans la perspective d'un changement structurel. Selon la distinction désormais établie entre le capitalisme managérial et le capitalisme actionnarial (Hoang-Ngoc, 2002 ; Plihon,

2003), le capitalisme nippon n'est en effet qu'une variante du capitalisme managérial, au même titre que le fordisme. La norme de consommation et les principes d'organisation sont certes différents des principes fordistes, mais le rapport entre l'actionnaire et le manager reste pour l'essentiel le rapport de délégation de pouvoir propre à celui d'une entreprise managériale. De même, malgré la recherche de formes de rémunérations adaptées à la coordination horizontale, le mode de redistribution des gains de productivité continue de transiter par les salaires sur lesquels les syndicats exercent une influence dans la négociation d'entreprise.

D'un point de vue positif, comme nous le soutiendrons, l'hypothèse de la crise du fordisme est peut-être à relativiser. Le cœur des mutations propres aux vingt dernières années se situe sans doute moins dans le rapport salarial que dans le rapport monétaire, où les actionnaires ont durci leurs normes de contrôle résiduel dans le rapport financier. Dans les économies modernes, où le crédit existe, la monnaie est endogène : le financement des salaires, des machines et des matières premières a lieu avant la production, par le crédit. Les mutations supposées du rapport salarial n'auraient pas pu avoir lieu sans que d'autres transformations préalables dans le rapport monétaire ne les aient rendues possibles².

Au contraire de cette assertion théorique, certains travaux voulant jeter un pont entre la microéconomie des conventions et la macroéconomie régulationnistes sont partis de l'hypothèse que l'exploration microéconomique du rapport salarial permettrait la découverte d'innovations locales de ce type appelées à se diffuser (Boyer et Orléan, 1990). Chemin faisant, ils n'ont perçu ni l'origine financière (exogène au rapport

² Cette question du primat de l'acte de financement sur le rapport salarial est développée au point 1.4.

salarial) des changements institutionnels de ces deux dernières décennies, ni leur portée macroéconomique (quant au régime d'accumulation engendré).

Cette idée, prégnante dans les travaux d'Aglietta, est toutefois endossée dans Boyer (2000). Dans un contexte de baisse du taux de profit propre à la fin de l'ère « fordiste »³, la revanche de l'actionnaire et la défaite du compromis entre les gestionnaires et les salariés se seraient alors matérialisées par une mutation première, au sein du rapport financier, induisant, dans un deuxième temps seulement, la redéfinition des normes dans le rapport salarial. Pour autant, ces auteurs persévèrent à voir dans l'inadaptation du rapport salarial aux nécessités du nouveau capitalisme l'une des causes de ses dysfonctionnements. Ils en appellent ainsi à la promotion de l'épargne salariale longue pour faire face au court-termisme des marchés et à la promotion d'un nouveau droit du travail devant assurer flexibilité et sécurité sur le marché du travail. En écartant ainsi la possibilité d'un changement de système pour se centrer sur l'adaptation endogène du rapport salarial, ils commettent dès lors la même erreur que celle qui les avait empêchés de prédire l'avènement du capitalisme actionnarial.

1.2. *Sommes nous entrés dans le capitalisme cognitif ?*

D'autres auteurs considèrent que la crise du fordisme révélerait, non pas une crise du régime d'accumulation, mais une crise d'un stade supérieur : il s'agirait d'une « grande crise », intermédiaire entre une crise du mode de développement et une crise du mode de production lui-même (Corsani *et al.* ; 2001 et Vercellone, 2003). Cette rupture serait comparable aux mutations des formes d'accumulation et de régulation qui

³ La question qui porte sur les causes de cette baisse est bien entendu cruciale, nous y reviendrons plus loin.

ont accompagné le passage de ce que Braudel appelle le capitalisme mercantiliste, au capitalisme industriel. Par conséquent, il s'agirait ni plus ni moins d'une crise du capitalisme industriel lui-même qui marquerait l'entrée de nos économies dans une ère post-industrielle désignée par ces auteurs sous les termes de « capitalisme cognitif ».

Les transformations du capitalisme contemporain seraient marquées par deux ruptures. Les auteurs évoquent en premier lieu l'importance du processus de financiarisation sans véritablement en expliciter l'influence. Leurs causes profondes tiendraient surtout, en second lieu, dans les évolutions de la division du travail et de la régulation salariale. La connaissance aurait acquis un rôle central dans l'organisation sociale de la production, marquant ainsi la fin d'une division smithienne du travail où le savoir est le monopole d'une classe particulière de citoyens. Valorisée directement et en partie produite en dehors du cadre traditionnel de l'entreprise, la connaissance elle-même deviendrait le principal objet de l'accumulation. Ceci se manifesterait par la place croissante de la recherche, du progrès technique et de l'innovation, de la circulation de l'information et des nouvelles pratiques managériales qui lui sont associées. Cette mutation technico-économique provoquerait un déclin de « la grande fabrique manchesterienne », dans un mouvement inverse à celui de la première révolution industrielle, vers un modèle « d'entreprise sans usine » fondé sur le réseau et la coopération, à l'image de ce que sont les laboratoires de recherche. L'opposition, qui prévalait sous le capitalisme industriel, entre le travailleur salarié, subordonné juridiquement et dépendant techniquement, et le travailleur indépendant, dont l'autonomie repose sur un savoir technique, tendrait à se brouiller. S'imposerait alors une deuxième génération de salariat, une re-salarisation formelle, faite « d'autonomie dans la subordination » et « d'allégeance dans l'indépendance ».

Malgré l'importance donnée à l'accumulation du capital immatériel et à la connaissance, le capitalisme cognitif ne pourrait être assimilé ni au développement des NTIC ni à la *New Economy*. Le refus du déterminisme technologique est affirmé explicitement. Aussi, l'idée d'une co-évolution de la technique et des structures industrielles est-elle mise en avant. Dans « un souci d'identification des facteurs de complexité », le développement du capitalisme cognitif serait non pas exogène mais inscrit dans une transformation sociale globale.

Pourtant, ici aussi, ce culte de la complexité conduit à un certain effacement de l'idée même de causalité. Ainsi, la relation entre la financiarisation, d'une part, et les mutations de la division du travail, d'autre part, n'est pas vraiment explicitée. Mais surtout, l'avènement du rôle moteur de la connaissance dans le processus d'accumulation se présente, à bien des égards, comme un *deus ex machina*, sans pour autant que cette position soit assumée : l'analyse des mutations de la division du travail n'échappe dès lors pas à une forme de déterminisme technologique. En d'autres termes, si les NTIC ne sont pas à l'origine des mutations de la division du travail, les facteurs socio-économiques ayant conduit la connaissance à occuper une place supposée prédominante dans le capitalisme cognitif demeurent difficiles à identifier.

1.3. *La violence de la monnaie*

Les hypothèses propres aux deux premières approches relèvent donc d'un certain déterminisme technico-organisationnel. Une troisième approche, plus pertinente à nos yeux, considère que le changement structurel majeur de la fin du vingtième siècle ne vient pas spécifiquement de l'introduction des nouvelles technologies, mais d'une

modification des rapports sociaux entre les acteurs de l'économie, induisant une nouvelle division sociale (et donc technique) du travail (Aglietta, 1999).

Cette approche procède de l'analyse de l'articulation des trois rapports sociaux fondamentaux qui charpentent les économies monétaires-salariales, qu'elles soient capitalistes ou socialistes (Chavance, 1999) : le rapport monétaire⁴ (incluant le rapport financier), le rapport salarial, le rapport marchand. Dans la hiérarchie des rapports sociaux, le rapport monétaire est premier (Billaudot, 1987 ; Hoang-Ngoc, 2002) en ce qu'il rend possible les avances nécessaires aux projets d'investissement et définit la contrainte de valorisation des avances en capital. Il balise le cadre des projets que les entrepreneurs mettent en œuvre en nouant un rapport salarial avec les travailleurs, avant le saut périlleux de la marchandise dans le rapport marchand.

Le changement-clé de la fin du siècle dernier est structurel, il surgit dans le rapport financier. Sous l'impulsion des nouveaux rentiers, un changement de norme concernant le contrôle résiduel induit une recomposition des rapports salarial et marchand. Le capitalisme actionnarial chasse le capitalisme managérial, non pas tant pour des considérations d'efficacité productives, qui ne doivent pas être négligées, mais comme la conséquence de la lutte des classes : une revanche sociale du rentier sur les salariés et

⁴ Le rapport monétaire désigne le mode de financement des projets d'entreprises. En son sein, compte tenu du développement de la séparation entre les figures du financeur et de l'entrepreneur, le rapport financier (au sens strict défini antérieurement) représente la relation entre le dirigeant de l'entreprise et les créanciers ou les propriétaires de cette dernière. Le rapport monétaire

la technostructure (au sens de Galbraith), artisans du compromis temporairement concédé par le capital durant les trente glorieuses⁵.

Les innovations techniques jalonnent certes l'histoire du capitalisme. Mais c'est le cadre institutionnel qui en conditionne la mise en œuvre. Les grandes firmes structurent la division du travail dans le régime d'offre selon les critères propres au modèle de *shareholder* de gouvernance d'entreprise, *notamment* en mettant à son profit les innovations technologiques⁶. Un tel régime de croissance repose sur une architecture institutionnelle particulière.

Dans le rapport financier, la pression externe exercée par les actionnaires et par une politique monétaire initialement restrictive induit une modification des critères de gestion des entrepreneurs dans les grandes firmes se restructurant autour de leurs activités spécifiques. Ces critères sont réorientés vers la réalisation d'une norme de rentabilité financière élevée et une incitation à la croissance externe. Ces transformations dans les grandes entreprises monopolistes se répercutent sur les entreprises sous-traitantes, dont la subordination et l'endossement du risque se renforcent. Dans le régime de demande, les débouchés sont alimentés par une redistribution des gains de productivité sous forme de dividendes. Ils dépendent donc en premier lieu de la consommation des classes riches et des ménages détenteurs de titres,

⁵ Parmi les critères de sélection des institutions, nous proposons de compléter le critère d'efficience, privilégié dans la littérature économique, par la prise en compte de facteurs tels que l'incertitude qui règne dans une économie monétaire et la confrontation sociale, inhérente à la définition des normes de répartition des gains de productivité dans une société salariale (Hoang-Ngoc, 2002).

⁶ Les nouvelles technologies ne sont alors qu'un instrument de la nouvelle division sociale du travail, comme l'écrit Aglietta (1999, p. 277) : « *la globalisation et le progrès technique entretiennent des liens étroits parce que ces deux processus viennent de la division du travail. L'échange international élargit la division du travail et le progrès technique l'approfondit.* »

qui bénéficient en outre des plus-values boursières causées par la réorientation massive de l'épargne vers les marchés des fonds prêtables⁷. Ceci représente un trait distinctif du schéma fordiste idéal-typique où la dynamique macroéconomique est tirée par la consommation salariale de masse. Un tel régime est sujet à d'importantes tensions sur le partage des revenus. Il est également soumis à l'incertitude à laquelle sont assujettis les marchés financiers. La volatilité de ces derniers, la formation et l'éclatement de bulles spéculatives (liées aux comportements mimétiques des opérateurs) en sont les principales caractéristiques, produisant des incidences sur les fluctuations de la sphère réelle.

Si les enchaînements macroéconomiques propres au régime de croissance actionnariale commencent maintenant à être précisés (Cordonnier, 2003), notamment à l'aune de l'expérience américaine des années 1990 (Boyer, 2000), les recherches portant sur ses effets induits dans le rapport salarial n'en sont que balbutiantes. Pour reprendre une expression chère à Bernard Mériaux (1979), le régime de croissance qui s'installe se caractérise par le *rôle structurant de la demande de travail* des grandes entreprises en voie de financiarisation. Celles-ci fixent une main-d'œuvre qualifiée polyvalente sur ses activités spécifiques sur lesquelles elles se recentrent à l'occasion des restructurations. Cette main-d'œuvre est intégrée au sein d'une organisation du travail où le principe de coordination horizontale est renforcé. Les entreprises financiarisées répercutent dans leur mode de gestion de la main d'œuvre l'objectif de minimisation des coûts externalisant la main-d'œuvre non-spécifique vers le segment externe du marché du travail pourvoyeur d'emplois non-qualifiés dans des activités à faible valeur ajoutée. Il

⁷ L'intégration des marchés financiers et monétaires, dans la perspective d'une substitution d'un financement négociable à un financement directement monétaire du déficit public, autorisera puis

en résulte une nouvelle segmentation du rapport salarial (Beffa, Boyer et Touffut, 1999) caractérisée par trois faits stylisés (Rebérioux, 2002).

La reconfiguration des marchés primaires met tout d'abord en scène deux faits stylisés, au sein des marchés internes des entreprises actionnariales : l'horizontalisation de la coordination et la verticalisation des incitations.

En premier lieu les entreprises actionnariales se recentrent autour d'activités spécifiques qui requièrent alors la mise en œuvre de compétences humaines elles-mêmes spécifiques. L'implication de ces travailleurs est obtenue par une horizontalisation de la coordination qui se matérialise par la constitution d'un noyau dur de travailleurs qualifiés et polyvalents dans les marchés internes.

En deuxième lieu, la verticalisation des incitations, par la promotion de l'actionnariat salarié (incluant les fonds de pension), a pour but de provoquer l'identification de ces salariés aux objectifs de l'entreprise, réduits à ceux des actionnaires. La relation capital-travail s'en trouve substantiellement modifiée dans la mesure où le travailleur devient à la fois salarié et actionnaire. Par la promotion des *stocks-options*, les incitations visent aussi à obtenir l'adhésion des *managers* dont l'autonomie est suspectée d'occasionner des erreurs de gestion, si ce n'est des manipulations comptables occultes. De façon complémentaire, la promotion des règles de transparence dans le cadre de la bonne gouvernance a pour but d'améliorer le contrôle du gestionnaire par l'actionnaire et de cimenter leurs intérêts, ce qui ne supprime pas pour autant l'autonomie des managers.

Les formes variables de redistribution des gains de productivité se développent donc au détriment de la forme d'indexation salariale fordiste. Dans le régime de

suscitera un tel essor.

croissance, la financiarisation occupe une place telle qu'elle prend corps, au sein du mode de redistribution primaire des gains de productivité, dans le rapport salarial même des grandes entreprises. La répartition primaire des revenus s'opère de façon croissante sous forme de dividendes octroyés aux investisseurs institutionnels et aux salariés-actionnaires détenteurs d'une épargne salariale ou de fonds de pensions. Ces derniers se substituent au salaire indirect que constituait la cotisation sociale à la base du financement du système de retraite par répartition : *« L'augmentation en cours et prévisible des taux d'épargne nationaux exprime un comportement patrimonial de progression de la richesse à long terme en prévision de l'élévation future des taux de dépendance démographiques. (...) Une part grandissante de l'épargne est placée de manière collective dans les fonds communs, des compagnies d'assurance-vie et des fonds de pension »* (Aglietta, 1999, p. 284).

Le troisième fait stylisé est l'extension du marché secondaire sous l'effet de l'externalisation du « capital humain non-spécifique » des grandes entreprises. Le régime de croissance financiarisé induit en effet une modification du type de mobilité de l'emploi : *« La flexibilité poursuivie par les entreprises en encourageant la prolifération des formes de mise au travail a rejeté l'insécurité sur les salariés. L'éclatement des formes d'emploi s'est d'ailleurs accompagné d'un dépérissement des formes de négociations collectives (...) »* (*id.*, p. 282).

Ainsi donc, outre que les inégalités entre les revenus du patrimoine et les revenus salariaux s'accroissent, les inégalités quant à l'accès au revenu salarial, quant à son niveau et à sa continuité, se creusent. La précarité se développe sur le segment du travail non-qualifié, puisque la continuité quant à l'accès au salaire, conditionnant les droits sociaux, n'y est plus assurée.

Une telle analyse positive n'induit en rien les recommandations normatives prégnantes chez ces auteurs (Aglietta et Reberieux, 2004). Un détour par les causes profondes de « la crise du fordisme » est avant cela nécessaire pour étayer cette critique.

2. Les véritables causes de la fin du compromis keynésien

Les thèses régulationnistes d'hier n'ont pas prédit le changement structurel survenu au cours de ces vingt dernières années, au cours desquelles les indicateurs macroéconomiques ont singulièrement contrasté avec ceux des « trente glorieuses » au point que le terme de « vingt piteuses » a pu être associé à la période récente. Malgré tout, les travaux régulationnistes d'aujourd'hui ne prédisent pas plus la possibilité d'un nouveau changement structurel.

Notre critique est-elle excessive ? Certains nous opposeront ainsi que la crise du fordisme a bien existé et qu'elle a ouvert la voie à la domination de la finance qui a su tirer parti des potentialités de l'économie de la connaissance. Nous leur opposerons la thèse suivante. Il n'y avait pas de crise du rapport salarial au sens de l'inadaptation du mode de formation des salaires, du régime de protection sociale, du type de contrat de travail avec les nouvelles normes de la demande différenciée ! Si tension il y avait, elle se situait avant tout dans le conflit distributif placé au cœur de l'analyse postkeynésienne de la stagflation. Ce conflit distributif se dénoua par une reprise en main du rapport monétaire par le capital financier, afin d'imposer de nouvelles normes de rentabilité et de gestion induisant une adaptation endogène du rapport salarial.

Concrètement, le régime fordiste se caractérise bien par un compromis de classe entre le salariat et la fraction qui administre le capital, au détriment des propriétaires du capital (Duménil et Lévy, 1998). Mais le dispositif de redistribution salariale des gains de productivité du travail, associé à l'essor de l'Etat social (Ramaux, 2003), qui alimente la demande ne peut exister dans n'importe quel environnement institutionnel. En particulier le mode de financement des activités productives et des déficits publics est crucial, c'est en ce sens que le rapport salarial est *conditionné* au contrôle de la monnaie. En effet, la camisole de force imposée aux rentiers au lendemain de la seconde guerre mondiale n'a pas été le résultat d'une heureuse combinaison mettant au premier plan un rapport salarial favorable aux travailleurs. Il aura fallu une crise économique sans précédent, suivie d'une guerre mondiale, également sans précédent, et d'une tension internationale, elle-même sans précédent, pour que les pays capitalistes ouest européens et, dans une moindre mesure, nord américains, sous la menace communiste, parviennent à imposer aux propriétaires d'abdiquer leurs prérogatives séculaires sur le contrôle de la monnaie. C'est seulement une fois que ce préalable a été rempli, par la mise en sommeil des marchés de titres négociables au profit d'une intermédiation bancaire et d'un endettement non négociable privé et public réglementés et subordonnés aux impératifs d'une politique publique largement planifiée de reconstruction puis de croissance, que le rapport salarial fordiste a pu se déployer.

A l'issue des trente glorieuses, les rentiers étaient dépouillés par l'inflation, les dévaluations compétitives, la baisse des profits et la socialisation croissante du revenu national. Ils se décidèrent à renverser ce compromis de classe entre le salariat et la technocratie. Un compromis « keynésien », devenu trop insolent à leur égard, car ayant trop bien obtenu « l'euthanasie du rentier ». Ainsi que l'indiquent Dockès et

Rosier (1988, p. 191 et suiv.), durant la période qui précède la crise des années 1970, le ralentissement des gains de productivité et le déplacement du partage salaires / profits au bénéfice du travail résultent d'une « cause majeure (...) exclusivement sociale » (*ibid.*, p. 194). En d'autres termes, contrairement à la thèse régulationniste d'une inadéquation croissante du rapport salarial fordiste aux nouvelles configurations de la demande et d'un épuisement technologique de la division taylorienne du travail⁸, la stagflation, indicateur de « crise du fordisme », a d'abord résulté de la montée en puissance du travail face au capital. A partir du milieu des années 1960, le plein-emploi aidant, les syndicats se sont trouvés en position d'obtenir des gains substantiels de pouvoir d'achat. Le conflit sur le partage de la valeur ajoutée s'aiguissait, ce que traduit l'accélération de l'inflation. Comme le soutiennent les postkeynésiens, celle-ci n'était donc pas d'origine monétaire mais structurelle. Il était parfaitement soutenable de poursuivre le développement de l'investissement par une politique industrielle financée par l'expansion monétaire en neutralisant les facteurs inflationnistes, d'origine salariale, par une politique des revenus concertée avec les syndicats mettant en scène la stricte indexation des salaires sur les gains de productivité. Cette norme était d'ailleurs au cœur du compromis « néocorporatiste » des pays nordiques. Elle fut recherchée dans le secteur public en France à l'occasion de la publication du rapport Toutée (1964). Le quadruplement des prix du pétrole influencera par la suite l'inflation importée, sur laquelle les syndicats obtinrent l'indexation des salaires. La spirale inflationniste fut ainsi amorcée, non pas à causes de phénomènes monétaires, mais par des causes bel et bien réelles.

⁸ Dans sa version néoclassique, cette thèse invoque une crise de l'offre, mais dans les deux cas la conclusion est la même : l'argumentation revient à avancer une supposée inadéquation de l'Etat social et

La défaite de cette interprétation, défendue par Kaldor (1985) dans l'Angleterre thatchérienne, permettra aux monétaristes et autres « nouveaux classiques » de prendre la stagflation comme prétexte à la neutralisation des instruments monétaire et budgétaire tout en légitimant la désindexation des salaires sur les gains de productivité pour réduire le « chômage structurel ».

Le monétarisme sert en tout cas de légitimation symbolique à la bataille pour le contrôle de la monnaie et de la finance. Celle-ci prit d'abord corps aux Etats-Unis, puis en Europe. Les transformations des modes de financements du secteur privé, mais aussi du secteur public, opérées au cours des années 1980, libéreront les forces, jusque là contenues, de la finance mondialisée et permettront au capital d'imposer ses vues non seulement sur l'organisation de la production mais aussi sur les modalités de l'intervention publique et de son financement. Ces nouvelles contraintes, d'ordre financier furent définies dans le cadre d'un nouveau compromis social, entre les rentiers et la technostrucure⁹ privée et publique. Elles donneront lieu, *dans un deuxième temps*, aux reconfigurations productives et laisseront l'illusion à certains que, dans la foulée de 1968, l'organisation du travail pouvait se transformer pour répondre (enfin !) aux aspirations d'autonomie. La nouvelle « flexibilité offensive » s'appelle désormais la « flexi-sécurité ». Elle combinerait la « sécurité sociale professionnelle », l'allocation universelle et l'épargne salariale « socialement responsable ». Autant de recommandations normatives qu'il est nécessaire de remettre en perspective.

des dispositifs qui l'accompagnent, notamment en matière de hausses générales de salaires.

⁹ Ce capitalisme actionnarial impose certes de nouvelles contraintes aux Etats mais ceci ne doit pas occulter le fait qu'il n'aurait pu s'imposer sans l'action planifiée des Etats eux-mêmes (Maucourant et

3. Recommandations normatives régulationnistes en perspectives

Les recommandations normatives, telles que la promotion de l'épargne salariale solidaire et de la refonte du droit social, qui émanent parfois des approches en termes de Régulation, s'inscrivent dans la perspective d'une régulation endogène du capitalisme actionnarial. Les développements qui suivent en soulignent les limites. Ils s'achèvent par une critique de l'allocation universelle, également défendue par certains régulationnistes. Celle-ci est surtout présentée par les théoriciens du capitalisme cognitif comme revendication transitoire supposée, à tort, ouvrir la perspective d'un changement systémique.

2. 1. La régulation du capitalisme actionnarial par le rapport salarial « postfordiste »

La réforme postfordiste du rapport salarial, proposée dans Beffa et *al.* (1999) et Aglietta, (1999) repose sur deux piliers. Premièrement, la réforme du droit du travail, assortie chez Aglietta à une allocation universelle, a pour objectif de résorber la précarité inhérente à la nouvelle segmentation du marché du travail. Deuxièmement, un allongement de l'horizon de l'épargne, *via* le contrôle des salariés détenteurs d'actions dans l'entreprise, est censé réduire les risques liés au court-termisme des marchés financiers et promouvoir « l'implication patrimoniale » des salariés dans les entreprises.

2.1.1. « sécurité sociale professionnelle » et « formation tout au long de la vie »

L'analyse de la re-segmentation du marché du travail exposée antérieurement conduit Aglietta à proposer un dépassement du contrat de travail fordiste :

Tinel, 2004), par des processus institutionnels de « réforme » tels que celui adopté par la construction européenne. En ce sens la technostructure est venue épauler la classe capitaliste.

« Reconnaître la liberté dans le travail dans l'intérêt des salariés, c'est fonder une sécurité de statut professionnel à la place de l'ancienne sécurité dans l'emploi, mise à mal par la flexibilité. Cela signifie concrètement que les individus doivent pouvoir occuper successivement de multiples situations professionnelles, au cours de leur vie active, tout en étant assurés de la continuité de leurs droits sociaux » (Aglietta, 1999, p. 284).

Cette recommandation fait écho au thème de la « formation tout au long de la vie » que l'on retrouve notamment sous les termes de « sécurité emploi-formation » (Boccaro), « contrats d'activité » (Boissonnat, 1995), « marchés transitionnels » (Gazier, 2004), « sécurité sociale professionnelle » (Cahuc et Kramarz, 2005).

La notion d'activité se substituerait progressivement au travail. L'actif pourrait suivre des périodes de formation le mettant en état d'intégrer les collectifs de travail du modèle de gouvernance d'entreprise utilisant une main d'œuvre très spécifique. En attendant, il serait le passager de marchés transitionnels, entre périodes de formation, d'emploi et de loisirs. Des contrats d'activité (au sens de Boissonnat) pourraient socialiser sa rémunération avec des groupements d'employeurs négociant avec les syndicats les droits de l'actif dans les bassins d'emploi. Une telle démarche, généralisée, donnerait naissance à une « sécurité sociale professionnelle ». Financée par « l'activation des dépenses passives de politique de l'emploi » (c'est-à-dire par les revenus de remplacements existants dont l'utilisation serait ré-orientée), l'organisation

de la formation et de la mobilité professionnelle représente une variante alternative au cas anglo-saxon¹⁰ d'une allocation purement marchande de la main-d'œuvre.

Le thème de la « sécurité sociale professionnelle » exerce un pouvoir de séduction évident parce qu'il propose apparemment une réforme en profondeur du rapport salarial. Celle-ci entend substituer au traditionnel CDI un nouveau statut, celui de « l'actif », indifféremment au travail ou en transit sur le marché du travail. Le risque est cependant grand de transformer les « actifs » en « intermittents du travail », dotés d'un revenu permanent dont le niveau et l'accès sont loin d'être garantis. L'entreprise n'a en effet d'intérêt à souscrire un tel contrat, que pour autant que le travailleur contribue à lui procurer de la plus-value, à la tâche ou au projet. Si tel n'était plus le cas, ou si le régime de sécurité sociale professionnelle devait s'avérer déficitaire (par exemple en cas de croissance ralentie), nul doute que la pression patronale conduirait à

¹⁰ Le rapport Cahuc et Kramarz (2005) fut cité comme référence lors de la création du contrat intermédiaire par la loi Borloo (dite « de cohésion sociale »), censée asseoir les premières fondations de la « sécurité sociale professionnelle ». Ce rapport, défendant lui-même l'idée d'une « sécurité sociale professionnelle », fut opposé au très libéral rapport Camdessus dont il partage pourtant le diagnostic quant aux rigidités du marché du travail français. Il propose des solutions plus douces que la déréglementation brutale du code du travail. Cahuc et Kramarz proposent même de supprimer le CDD pour assurer l'égalité des salariés et de préserver le CDI avec une taxation de 1,6 % des salaires bruts en cas de licenciement, moyennant la suppression de l'obligation de reclassement (le CDI en serait donc « assoupli » pour permettre de raccourcir la durée du contrat le cas échéant, puisque le CDD disparaîtrait). L'obligation de reclassement serait transférée à une « sécurité sociale professionnelle ». Celle-ci doit, selon les auteurs, organiser la mobilité des salariés et l'acquisition de nouvelles qualifications accompagnant les restructurations. Le droit du travail doit à la fois pouvoir assurer la mobilité, détruire les barrières à l'entrée dans les professions « protégées » et « sécuriser les trajectoires professionnelles » grâce au suivi individuel des chômeurs par des agences privées sous-traitantes du service public de l'emploi.

réduire la contribution des entreprises, à durcir les conditions d'accès au revenu permanent d'intermittent au travail et/ou à en abaisser le montant...

Le risque de stigmatisation vis-à-vis d'une population à qui l'on imposerait une obligation de résultat en contrepartie du revenu perçu, en l'occurrence la ré-insertion, est également important. Ceci est particulièrement vrai en Europe où le capitalisme actionnarial est incapable d'assurer un volume d'investissement compatible avec le plein-emploi. Pour un nombre d'emplois vacants réduits, la « sécurité sociale professionnelle » ne ferait alors qu'inverser la file d'attente d'une masse de chômeurs réduits à l'état de *working poors* d'un inévitable *workfare*.

2.1.2. *Épargne solidaire ou capitalisme populaire ?*

L'horizon court, sur lequel les actionnaires réclament un certain taux de rentabilité, est indéniablement un handicap pour le développement d'investissements massifs dans les secteurs innovants, requérant un horizon long. Aglietta, ainsi que Beffa et *al.* le reconnaissent, mais considèrent qu'il est possible d'allonger l'horizon des marchés financiers grâce à l'intervention de l'actionnariat salarié. Aglietta (1999) observe tout d'abord que la prise en compte des salariés épargnants dans la gouvernance « ne va pas de soi parce que la relation principal-agent entre gestionnaires de fonds collectifs et les épargnants individuels est affectée d'une asymétrie d'information extrême.(...) La réaction à cette dangereuse dérive a été la concurrence. Mais celle-ci consiste à évaluer à très court terme les performances de fonds dans les marchés financiers. C'est alors le règne de la moyenne, des arbitrages incessants de portefeuille pour tenter de faire mieux que l'indice de performance des concurrents, des comportements moutonniers en période d'incertitude sur les mouvements des cours.

Bref, c'est le court-termisme qui est encouragé, alors qu'il n'est pas efficace pour les placements d'une épargne contractuelle de long terme » (p. 286).

L'implication des syndicats dans la gestion de l'épargne salariale et des fonds de pension est alors suggérée : *« Il y a donc un argument sérieux pour la représentation collective des intérêts des mandants, dotée d'une capacité d'expertise qui réduise l'asymétrie d'information vis-à-vis des gestionnaires. C'est légitimement aux syndicats de remplir ce vide dans la médiation du rapport financier et du rapport salarial » (Ibid.).*

Dans le cadre du modèle de gouvernance d'entreprise de type *shareholder*, le pouvoir et les critères des groupements d'actionnaires capitalistes classiques seraient ainsi contrebalancés par la gestion de l'épargne salariale par les syndicats, supposés plus sensibles au développement de plus long terme de l'entreprise. D'aucuns pensent que cette « épargne solidaire » pourrait même promouvoir le développement durable auprès des gestionnaires qu'on inciterait à respecter des normes sociales et environnementales. Des agences de notations privées vérifieraient alors que ces normes sont bien conformes au label de *Responsabilité Sociale de l'Entreprise* qu'elles décernent.

Cette perspective est cependant doublement controversée, d'une part sur le plan de l'efficacité économique même, d'autre part du point de vue normatif de la démocratie d'entreprise qu'elle est supposée introduire. L'épargne salariale et les fonds de pension sont en effet tributaires de l'instabilité chronique des marchés financiers dont les retournements récurrents menacent l'édifice du régime de croissance (Orléan, 1999 ; Lordon, 2000, 2002), tandis que l'actionnariat salarié reproduit une certaine logique

censitaire : « une action, une voix ». Même si l'épargne salariale était en mesure de contrebalancer le pouvoir des investisseurs institutionnels et des groupements d'actionnaires minoritaires, la norme de retour sur fonds propres imposée dans le cadre du contrôle externe des actionnaires dans le rapport financier en serait-elle mise en cause ? L'instabilité chronique d'un système tributaire de l'incertain radical propres aux marchés financiers en serait-elle réduite ? Et, si tel n'était pas le cas, l'antagonisme d'intérêts entre le salarié et l'actionnaire rend-il viable la figure hybride du salarié-actionnaire ?

Plihon (2000) répond ainsi à ces questions : « *L'épargne placée sous forme d'action est de fait gérée par des professionnels à la recherche de performances financières. Ainsi, aux Etats-Unis, les deux tiers des placements boursiers des fonds de pension sont confiés à des gestionnaires de portefeuilles externes qui pratiquent tous la même gestion sur indice. L'expérience américaine montre également que les fonds de retraite, lorsqu'ils sont gérés par des syndicalistes (c'est le cas du célèbre fonds américain CALPERS), utilisent ces mêmes critères de rendements financiers. (...) La démocratie actionnariale est donc une illusion. Le salarié/actionnaire se trouve ainsi dans une situation « schizophrénique » : en tant que salarié, il souhaite obtenir des hausses de salaires et le maintien de son emploi ; mais en tant qu'actionnaire, il demande un rendement maximal pour son épargne, ce qui signifie souvent une réduction des coûts salariaux de l'entreprise » (p. 82-83).*

2.2. Les sirènes de l'allocation universelle

Certains auteurs appartenant aux courants de pensée traités ici proposent la mise en place d'une allocation universelle forfaitaire, encore appelée revenu minimum

garanti ou revenu de citoyenneté. Un tel revenu serait déconnecté du travail. Il se substituerait au régime des revenus de remplacement en vigueur, visant exclusivement une reprise de l'emploi présumée hypothétique. Parmi les arguments favorables à l'allocation universelle, il est possible de distinguer une version molle et une version dure.

La version molle de l'allocation universelle s'inscrit dans le cadre des politiques de « régulation endogène du capitalisme actionnarial » qui viennent d'être exposées. L'allocation universelle serait la solution à la précarisation du salariat, inhérente au rapport salarial de ce nouveau capitalisme piloté par la finance. On en trouve les justifications chez Aglietta (1999) ou encore Daniel Cohen (1996). L'allocation universelle serait de plus la contrepartie d'un nouveau statut, celui de l'actif se substituant au salarié, victime de la fin du plein-emploi fordiste. Chez Cohen, elle prendrait la forme d'un revenu minimum garanti, cumulable avec le salaire, permettant au demeurant d'alléger le coût du travail de l'entreprise tout en améliorant « l'incitation à la reprise d'emploi » des salariés.

La version dure de l'allocation universelle inspire les théoriciens du capitalisme cognitif . Elle revendique une certaine filiation avec Marx. L'abolition du travail est présentée comme l'objectif immédiat et de long terme du combat pour le socialisme. On en trouve les arguments chez Lazzarato et Negri (1991), dans une interprétation controversée des *Gründrisse* (voir Husson, 1998).

Dans cet ouvrage Marx envisageait déjà l'hypothèse d'une généralisation du machinisme qui réduirait le temps de travail nécessaire à la production des biens. Il

écrivait que les sciences et les techniques tendraient à devenir des forces productives immédiates en ce sens que *l'intelligence générale* de l'homme (*General Intellect*), incorporée dans ces sciences, se substituerait progressivement à son travail physique immédiat. Le travail cesserait alors d'être la mesure des richesses, à condition d'être mis en œuvre dans le cadre de rapports sociaux où les travailleurs se seraient préalablement appropriés la maîtrise de leur temps de travail, quand bien même celui-ci en serait réduit à la surveillance des machines. Mais tant que ce temps de travail demeure soumis aux impératifs du capital, ce dernier ne saurait à l'évidence concéder au travailleur les fruits de son surtravail. Il ne saurait lui permettre, par le plein-emploi de leur force de travail, l'appropriation sociale des biens engendrés par le travail. Affamé de surtravail, comme l'écrivait Marx dans le chapitre X du livre 1 du *Capital*, le capital est d'emblée opposé à la réduction du temps de travail, pourtant permise par les gains de productivité issus du progrès technique. C'est pourquoi la question salariale, emblème du conflit sur le partage des revenus, demeure centrale, entraînant avec elle la revendication du droit à la parole quant à la façon de produire et répartir les valeurs. On comprend alors que le mouvement ouvrier dans son ensemble ait tant mis l'accent sur les droits des salariés et leur extension, qui devraient logiquement les conduire à poser un jour la question même du contrôle de l'investissement. Cette position est cruciale à l'heure où une certaine offensive sociale bat son plein pour défaire les fondements du CDI et des droits sociaux qui lui sont associés.

Or Gorz, Lazzarato et Negri et d'autres ont une autre interprétation, ce qui les conduit à d'autres recommandations... et d'autres modes d'intervention sur la scène politique, fustigeant parfois, dans le cas de Negri, le réformisme des syndicats et de la gauche.

Pour ces auteurs, parce que la science (permettant l'automatisation ou la production sans homme et sans travail) serait devenue « *force productive immédiate* », le travail ne serait d'emblée plus la source immédiate de la valeur. Les machines, produits de l'intelligence générale de l'humanité produiraient les marchandises si bien que le temps libre, le non-travail, serait la nouvelle mesure de la richesse. Ainsi, le capitalisme cognitif utilise une fonction de production marxiste où le facteur cognitif se substitue au facteur force de travail comme source de création de valeur. Dès lors, la revendication centrale ne serait plus la maîtrise du temps dans la sphère de la production ou encore le partage salaire-profit dans l'entreprise. Le nouvel enjeu serait la rémunération de l'intelligence générale de l'homme, se substituant au travail direct du capitalisme industriel d'antan. La figure de cette nouvelle contrepartie désaliénante serait l'allocation universelle - revenu de citoyenneté. Aux machines, la sphère de la production ! A l'homme, l'épanouissement hors de la sphère du travail ! Telle est la nouvelle version du socialisme utopique, réactivé par les épigones de Gorz et de Négri à travers les travaux sur le capitalisme cognitif, nouveau stade suprême devant conduire à l'abolition du salariat grâce à un revenu garanti (dont le montant revendiqué se situerait autour de 600 euros) devant se substituer à toutes les formes de salaire indirect.

Malheureusement, comme le montre Husson, ces thèses commettent « *l'erreur qui consiste à penser que, parce que le dépassement est possible, il est en train de se réaliser en pratique* ». Pour que le machinisme puisse produire de quoi nourrir l'humanité tout en concédant du temps libre désaliéné à tous les travailleurs, encore faut-il que ces derniers se soient appropriés leur contrôle. Faute de quoi, on voit mal comment l'actionnaire, aussi philanthrope soit-il, puisse concéder spontanément une partie du profit alimentant ses dividendes sous forme d'augmentations de salaires et/ou

de réduction du temps de travail. Or sans cette dernière, les machines ne sauraient être un jour livrées à elles-mêmes... L'assertion selon laquelle l'économie pourrait fonctionner sans travail est d'ailleurs plus que jamais fallacieuse. La croissance est deux fois plus riche en emplois que durant la phase de plein-emploi des trente glorieuses où le progrès technique a pourtant joué à plein sans provoquer de chômage de masse... La redistribution des gains de productivité sous forme d'augmentation des salaires réels et le soutien keynésien à la croissance n'y furent peut-être pas étrangers.

D'un autre point de vue, non moins marxiste, l'alternative immédiate aux sirènes de l'allocation universelle est la revalorisation des minima sociaux et du salaire (direct et indirect) dont la philosophie demeure l'intégration sociale par l'activité productive, donnant droit à la prise de parole, quant à la façon de produire les marchandises et de répartir les revenus. Au contraire, attribuer un revenu d'existence aux exclus, sous prétexte qu'ils ne parviendraient pas à s'insérer dans le circuit du salaire, entretiendrait un effet de stigmatisation à leur endroit tout en détournant l'attention du conflit central sur la production et la répartition de la valeur ajoutée, que continueraient à contrôler les capitalistes. Mais surtout, l'allocation universelle - revenu de citoyenneté risque de n'être qu'une version déguisée de l'impôt négatif libéral, recommandé pour lever les supposées « rigidités du marché du travail » (les allocations chômage et le salaire minimum), prétendument sources de chômage structurel, et permettre au marché du travail de fonctionner sans entraves et sans culpabilité vis-à-vis des pauvres.

Conclusion : Analyse positive et choix normatifs

L'impression qui se dégage de la lecture des travaux régulationnistes est qu'ils convergent vers la prescription d'une régulation endogène d'un système que ne modifie

pas fondamentalement l'introduction d'un revenu minimum garanti cumulable, forme concrète de l'allocation universelle défendue par les théories du capitalisme cognitif. Accompagnant les mesures passives et actives de traitement du chômage structurel, la mutualisation des transitions sur le marché du travail et l'actionnariat salarié sont les mesures phares d'une telle régulation consistant à réformer le rapport salarial afin d'atténuer la violence sociale et l'incertitude propres au régime d'accumulation financiarisée où la convergence de la structure organisationnelle des entreprises vers le modèle de *shareholder* et l'éclatement des normes d'emploi sont des données réputées irréversibles.

Cet horizon n'est pas indépassable. Tout d'abord, l'analyse positive de la régulation du capitalisme actionnarial témoigne de son instabilité chronique et de son incapacité à assurer un rythme soutenu d'investissement et de croissance, porteur de plein-emploi. Le court-termisme de l'actionnaire et l'objectif de maximisation de la rentabilité financière sont sources de désincitation à investir dans des projets de long terme sans rentabilité immédiate. Un changement structurel n'est alors pas exclu, à l'instar de celui qui accoucha de la transition du capitalisme managérial au capitalisme actionnarial. Dans cette perspective, les mesures visant à agir directement au niveau du rapport salarial en faveur du travail, sans modifier la structure de financement de l'économie, sont condamnées à demeurer des mesures « défensives » car le rapport monétaire conditionne le rapport salarial. Une nouvelle transformation structurelle engagerait une modification des modalités et du contenu du contrôle résiduel, induisant alors de nouvelles normes salariales.

Une digression d'ordre épistémologique n'est pas inutile pour illustrer la pertinence de notre point de vue. Bien qu'obsédés par le scientisme, nombreux sont les

économistes orthodoxes aussi bien qu'hétérodoxes qui oublient bien souvent de séparer le normatif du positif, alors même que leurs modèles explicatifs à vocation positive transpirent de normativité. Pourtant, les intégristes de l'analyse positive font souvent référence à « la guillotine de Hume » pour définir les canons de la scientificité. Sans l'utiliser à la lettre, nous soutenons ici que le champ des analyses positives du capitalisme actionnarial ne balise en rien les recommandations normatives cantonnant le champ des politiques publiques à la régulation endogène de la croissance actionnariale. Tout en tentant d'améliorer la connaissance positive de la réalité socio-économique, il reviendrait alors au chercheur de relater l'étendue des choix institutionnels normatifs alternatifs possibles, afin d'alimenter un débat que tranchent seuls, au final, les acteurs du changement social. On renouerait ainsi simplement avec la tradition d'une économie politique faisant jadis la part belle au débat normatif, une fois délimité le champ de l'économie positive.

Le débat normatif ne saurait alors manquer d'opposer les promoteurs d'une régulation endogène du système aux partisans d'une transformation structurelle. Un tel changement structurel supposerait alors une réorientation de l'ensemble des instruments de la politique économique qui soit de nature à provoquer la sélection d'un autre sous-système, guidé dans le rapport financier par un changement de norme de contrôle résiduel, puisque le cœur des évolutions récentes a été induit en son sein. Substituer au contrôle actionnarial de l'investissement, défaillant, des formes de contrôle socialisées, signifierait alors, au plan microéconomique, le retour d'éléments de *stakeholder*, et, au plan macroéconomique, la réintroduction du contrôle public du système bancaire et de l'investissement. Ce dernier point (le contrôle de l'investissement) paraît décisif dès lors que, selon une assertion très kaleckienne, une économie gagne ce qu'elle dépense et dès

lors qu'elle gaspille ce qu'elle n'investit pas. Si l'on étend le champ de cette réflexion, au cœur de laquelle se trouve posée la question du « qui contrôle l'investissement ? », on ne saurait écarter la pertinence des « nouveaux modèles de socialisme » (Andréani et Feray, 1993, Andréani, 2004). S'ouvrirait alors un nouveau chantier théorique, celui des fondements économiques du contrôle démocratique de l'investissement (Schweikart, 1993), passant notamment par la réorientation de la politique budgétaire et de la politique monétaire. Au plan normatif, ce concept de « démocratie économique » au sens de Schweikart n'est pas une valeur morale, mais trouve une justification économique dès lors qu'il postule au titre d'alternative efficiente à la planification actionnariale de l'investissement et de la répartition des revenus. Il implique qu'une sanction démocratique, interne à l'entreprise, ou externe, par la puissance publique dépositaire de l'intérêt général, puisse s'exercer en lieu et place de la sanction censitaire actionnariale.

En Europe, la prévalence, dans le régime d'offre, de traits procéduraux institutionnels hérités du modèle de *stakeholder*, ainsi que le rôle encore assigné dans certains pays comme la France à la puissance publique en matière de contrôle de l'investissement, n'augurent pas de l'irréalisme d'une telle perspective, qu'il est possible de commencer par esquisser théoriquement. Autrement dit, si les institutions héritées du capitalisme d'Etat français sont vécues comme des obstacles par certains des dirigeants d'entreprises qui souhaiteraient importer le modèle de *shareholder*, elles pourraient au contraire constituer le socle d'un changement de trajectoire. Alors que l'analyse positive ne permet pas de conclure à la supériorité relative du modèle reposant sur la gouvernance actionnariale, le débat normatif est, dès lors, à la croisée des chemins.

Références

- Aglietta M. (1997), *Régulations et crises du Capitalisme*, Calman-Lévy.
- Aglietta M. (1999), « Les transformations du Capitalisme contemporain », in *Capitalisme et Socialisme en perspective*, B. Chavance, E. Magnin, R. Motamed-Nejad, J. Sapir eds., La Découverte, p. 275-292.
- Andréani T., Feray M., eds (1993), « Dossier : nouveaux modèles de socialisme », *Actuel Marx*, N°14, deuxième semestre, pp. 19-134.
- Andréani T., Baron A., Clair L., Le Pors A., Rovère M., Salesse Y. (2002) *L'appropriation sociale*, Syllepse (Les notes de la Fondation Copernic).
- Andréani T. (2003) « La privatisation des services publics est une privatisation de la démocratie », *Actuel Marx*, n°34, second semestre, pp. 43-62.
- Andréani T. (2004) *Le socialisme est (a)venir 2, les possibles*, Syllepse.
- Aoki M. (1995), *L'économie japonaise*, Economica .
- Balligand J. P., Foucauld J. B. de (2000), *L'épargne salariale au cœur du contrat social*, Rapport au Premier ministre, La documentation française.
- Beffa J. L., Boyer R., Touffu J. P. (1999), « Les relations salariales en France, Etat, entreprises, marchés financiers », *Note de la Fondation Saint-Simon*, juin.
- Belorgey J. M. (2000), *Minimas sociaux, revenus d'activité, précarité*, CGP, Rapport général du groupe de concertation présidé par L. M. Belorgey, mars.
- Billaudot B. (1987), « L'enjeu de la crise : aménagement, mutation, ou disparition du rapport salarial », *La transformation du rapport salarial, enjeux et perspectives*, PUL, p. 71-97.
- Boccard P. (1999), « Pour une sécurité d'emploi ou de formation : au-delà du plein-emploi traditionnel », *Sociétés et représentations*, hors série, Protection sociale : quelle réforme, septembre.
- Boissonnat J. (1995), *Le travail dans vingt ans*, Editions Odile Jacob, La documentation française.
- Boyer R. (1986), *La flexibilité du travail en Europe*, La Découverte.
- Boyer R. (2000), « Is a Finance-led Growth Regime a Viable Alternative to Fordism ? A Preliminary Analysis », *Economy and Society*, vol. 29, n°1, p. 111-145.
- Boyer R. et Orléan A. (1990), « La convention salariale fordienne : les obstacles d'une innovation locale dans la transformation du mode de régulation », *Cahiers du CEPREMAP*, n° 9029.
- Boyer R. et Saillart Y. (1995), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, La Découverte.
- Cahuc P., Kramarz F., *De la précarité à la mobilité, vers une sécurité sociale professionnelle*, Rapport au Ministre d'Etat, Ministre de l'économie des finances et de l'industrie et au Ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, 2 décembre 2004.
- Chavance B. (1999), « Le Capitalisme et le Socialisme comme espèces systémiques : formation, co-évolution, transformation », in *Capitalisme et socialisme en perspective*, B. Chavance, E. Magnin, R. Motamed-Nejad, J. Sapir eds., La Découverte, p. 295-316.
- Cordonnier L. (2003) « Le profit sans l'accumulation : la recette du capitalisme gouverné par la finance. », Communication au Séminaire Hétérodoxies du Matisse, 23 mai.

- Coriat B. (1991), *Penser à l'envers*, Christian Bourgois.
- Corsani A., Dieuaide P., Lazzarato M., Monnier J.M., Moulier-Boutang Y, Paulré B., Vercellone C. (2001), « Le capitalisme cognitif comme sortie de crise du capitalisme industriel », *Forum Régulation*, Paris, ENS, octobre.
- Coutrot T. (1997), *L'entreprise néo-libérale*, La Découverte.
- Dockès P. et Rosier B. (1988) *L'histoire ambiguë*, Puf.
- Duménil G. et Lévy D. (1998) *Au delà du capitalisme ?*, Puf.
- Dworkin R. (1995), *Prendre les droits au sérieux*, PUF.
- Gazier, B. (1992), « Travail et production : l'apport des théories de l'organisation », dans Jacot J-H. et Troussier J-F. éd., *Travail, compétitivité, performance*, Economica, p. 239-250.
- Gazier B. (1997), « Ce que sont les marchés transitionnels », *Cahiers du CEE*, n° 37.
- Gazier B. (2003), *Tous sublimes*, Flammarion.
- Harribey, J-M. (2003) « Le travail productif dans les services non-marchands », Communication au Séminaire Hétérodoxies du Matisse, 24 octobre.
- Hoang-Ngoc L. (2002), « Fondements macroéconomiques et sélection des institutions dans les systèmes économiques modernes », *Economie et société*, série Scocio-économie du travail, n° 8, p. 1269-1296.
- Hoang-Ngoc L., Tinel B. (2003), « Le culte de la complexité en question ou les limites de la microéconomie du rapport salarial », Colloque Conventions et Institutions, Grande Arche de la Défense, 11, 12, 13 décembre.
- Husson (1998) « Communisme et temps libre », *Critique Communiste*, n°152.
- Laville J. L. (1994), ed., *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer.
- Lazzarato M., Negri (1991), « Travail immatériel et subjectivité », *Futur antérieur*, n° 6.
- Leborgne et Lipietz (1991), « Restructuration économique et territoire », *Espace et sociétés*, n° 66-67.
- Lordon F. (2000), *Fonds de pension, pièges à con*, Seuil, collection Liber Raison d'agir.
- Lordon F. (2002), *La politique du capital*, Odile Jacob.
- Maucourant J. et Tinel B. (2004) « Le néocapitalisme, un internationalisme sans nations? », colloque « Les transformations du capitalisme contemporain », 3^{èmes} Journées d'Etudes du LAME, Université de Reims, 31 mars, 1er et 2 avril.
- Méda D. (1995), *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Alto Aubier.
- Mériaux B. (1979), « Point de vue sur les recherches françaises en économie du travail », *Revue économique*, n° 19, p. 120-140.
- Orléan (1999) *Le pouvoir de la finance*, Odile Jacob.
- Plihon D. (1997), « L'économie de fonds propres ou la finance contre la croissance », colloque de l'*Appel des économistes pour sortir de la pensée unique*, *Financiarisation, mondialisation et euro*, Paris, 25 avril.
- Plihon D. (2002), ed., *Rentabilité et risque dans le nouveau régime de croissance*, Rapport du groupe de travail présidé par D. Plihon, CGP, octobre, La Documentation française.
- Plihon D. (2003), « Les mutations du capitalisme en France : le rôle de la finance », *Les notes de l'IFRI*, n° 50.
- Ramaux C. (1999), « Peut-on penser un statut pour la main-d'œuvre au-delà de la stabilité de l'emploi ? A propos des rapports Boissonnat et Supiot et des travaux sur les

- marchés transitionnels », Colloque organisé par le LESSOR *Dimensions de la précarité*, Rennes, 28-29 octobre 1999, publié dans *Droit Social*, décembre 1999.
- Ramaux C. (2003) « Comment penser l'Etat social au delà du risque et des assurances sociales ? », Forum de la Régulation, ENS Paris, 9 et 10 octobre.
- Rawls J. (1971), *A Theory of Justice*, Harvard University Press, Cambridge, 1971, traduit en français aux éditions du Seuil : *Théorie de la justice*, 1987.
- Rebérioux A. (2002), « European Style of Corporate Governance at the Crossroads », *Journal of Common Market Studies*, Vol . 40, n° 1, p. 111-134.
- Schweikart D. (1993), « La démocratie économique, un socialisme véritable et réalisable », in *Actuel Marx*, *op. cit.*, P. 69-87.
- Sen A. (2000), *Repenser l'inégalité*, Seuil.
- Supiot A. et al. (1998), *Transformations du travail et devenir du travail en Europe*, Rapport final, Paris.
- Vercellone C. (éd.) (2003) *Sommes nous sortis du capitalisme industriel ?*, La Dispute.